

**Forum Régional Economique et Financier des  
Télécommunications/TIC pour l'Afrique  
ABIDJAN, 18-20 Janvier 2016**

**FISCALITE DU SECTEUR DES  
TELECOMMUNICATIONS EN  
AFRIQUE ET IMPACT SUR  
L'ECONOMIE NUMERIQUE**

Présenté par TSAFAK DJOUMESSI Pauline GNIMPIEBA  
Conseiller Technique N°2  
MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS  
CAMEROUN

# **sommaire**

**1- Généralité sur l'économie numérique**

**2- Etat des lieux de la fiscalité du secteur des télécommunications dans quelques pays africains**

**3- Rôle de la fiscalité dans le développement du large bande, socle de l'économie numérique**

**4- Problématique de la fiscalité dans l'économie numérique**

# 1-Généralité sur l'économie numérique

- D'une manière générale, l'économie numérique revêt trois dimensions.
  - La première, qui est qualifiée de **cœur de l'économie numérique**, est relative au développement de l'infrastructure de télécommunications large bande et de l'accès à l'Internet.
  - La seconde dimension porte sur les activités nées du fait du développement de l'économie numérique. Ces activités sont qualifiées de **nouvelle économie**, et elles n'existent que du fait de l'existence du cœur de l'économie numérique.

# 1-Généralité sur l'économie numérique

- L'économie numérique revêt trois dimensions.
  - ➔ La troisième dimension porte sur la **transformation** des secteurs d'activités existants, par l'intégration de l'usage des TIC, dans la réalisation des activités de ces secteurs : administration, poste, tourisme, commerce...

# 1-Généralité sur l'économie numérique

## ■ Définition de l'économie numérique

- ➔ Plusieurs pays et organismes ont donnés leur définition du concept d'économie numérique. D'une manière générale,
- ➔ l'économie numérique comprend **le secteur des télécommunications, de l'audiovisuel, du logiciel, de l'internet et les secteurs qui utilisent les TIC en tant que cœur ou support de leurs activités.**

# 1-Généralité sur l'économie numérique

- Le développement des infrastructures des télécommunications large bande et son usage à grande échelle est au cœur de l'économie numérique.
- Or en Afrique :
  - ➔ le taux de pénétration du large bande sur ce reste très faible.
  - ➔ En 2015, l'UIT estimait que le taux de pénétration du large bande fixe serait inférieur à 0,5% en Afrique, malgré un taux de croissance supérieur à 10% au cours des quatre dernières années.
  - ➔ Le taux de pénétration du large bande mobile est estimé à 17,4% pour la même année.

## **2-Etat des lieux de la fiscalité du secteur des télécommunications dans quelques pays africains**

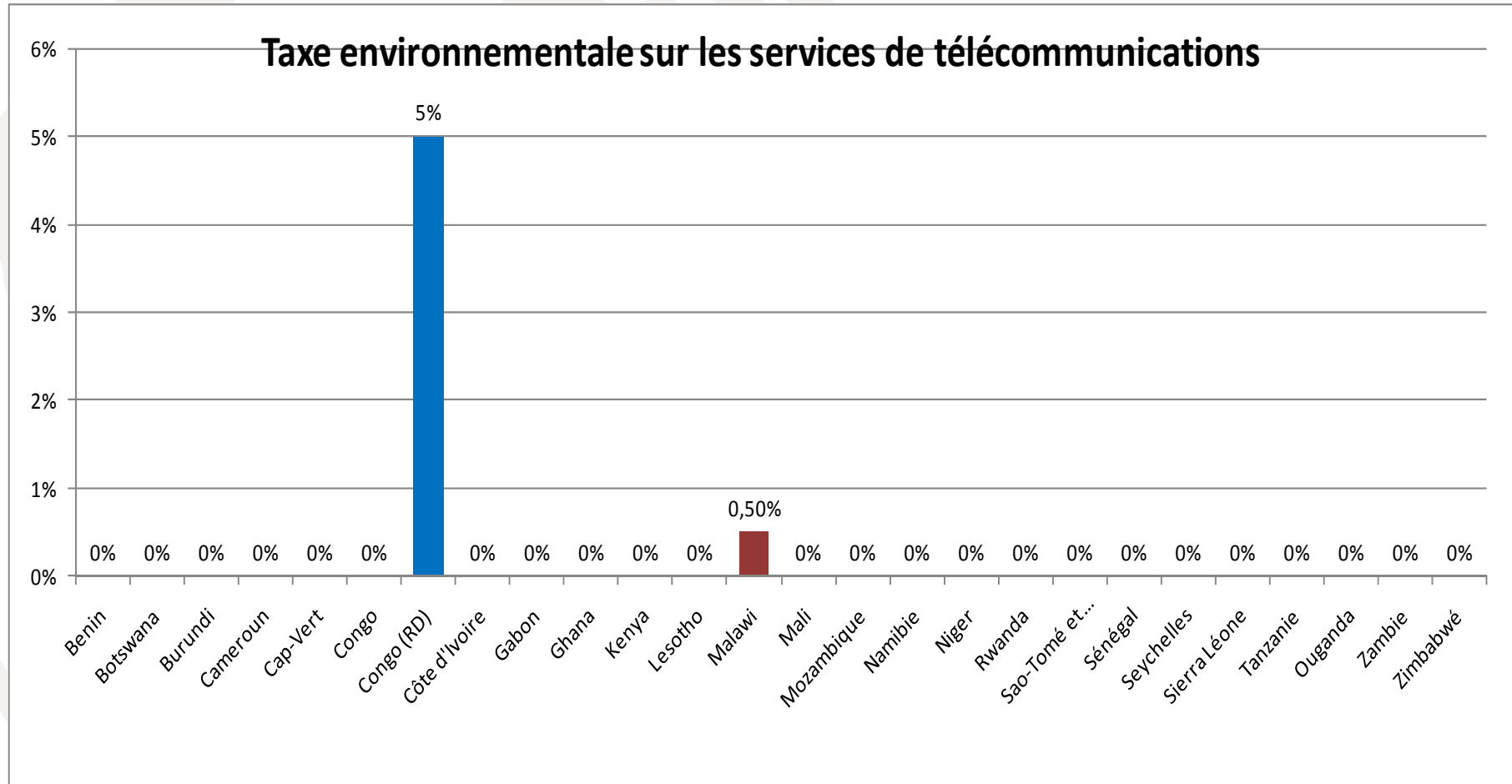
### **■ Nature des impôts et taxes**

Près de 44 pays africains ont répondu aux résultats de l'enquête réalisée par l'UIT sur le secteur des télécommunications. Ces données donnent un aperçu sur la nature des impôts et taxes payés par les opérateurs de services de télécommunications en Afrique.

#### **➤ Taxe environnementale sur les services de télécommunications**

- Sur 26 pays ayant répondu à cette question, seuls 2, la RD Congo et le Malawi appliquent cette taxe, comme l'illustre le graphique ci-après :**

## 2-Etat des lieux de la fiscalité du secteur des télécommunications dans quelques pays africains

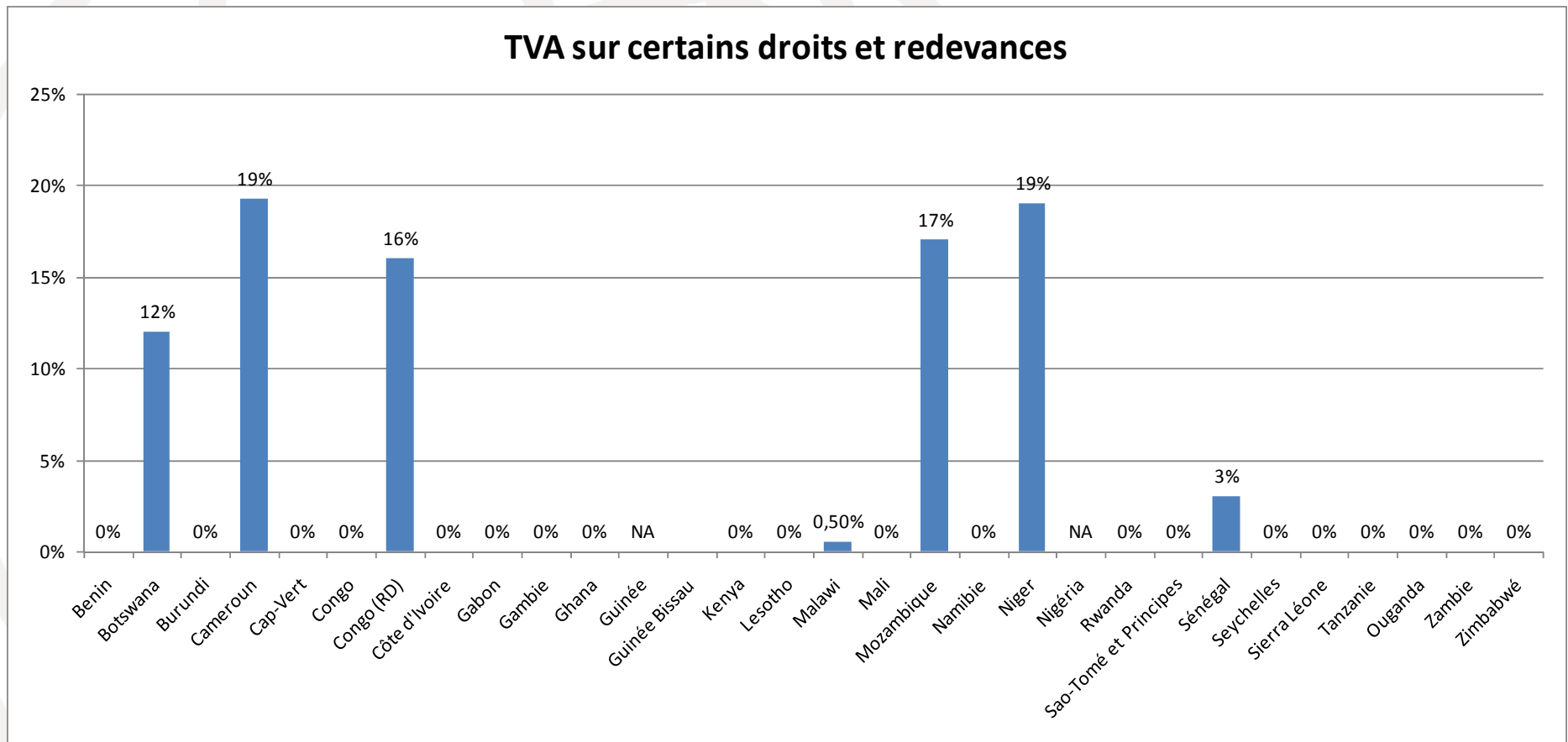




## 2-Etat des lieux de la fiscalité du secteur des télécommunications dans quelques pays africains

### ➔ TVA sur certains droits et redevances

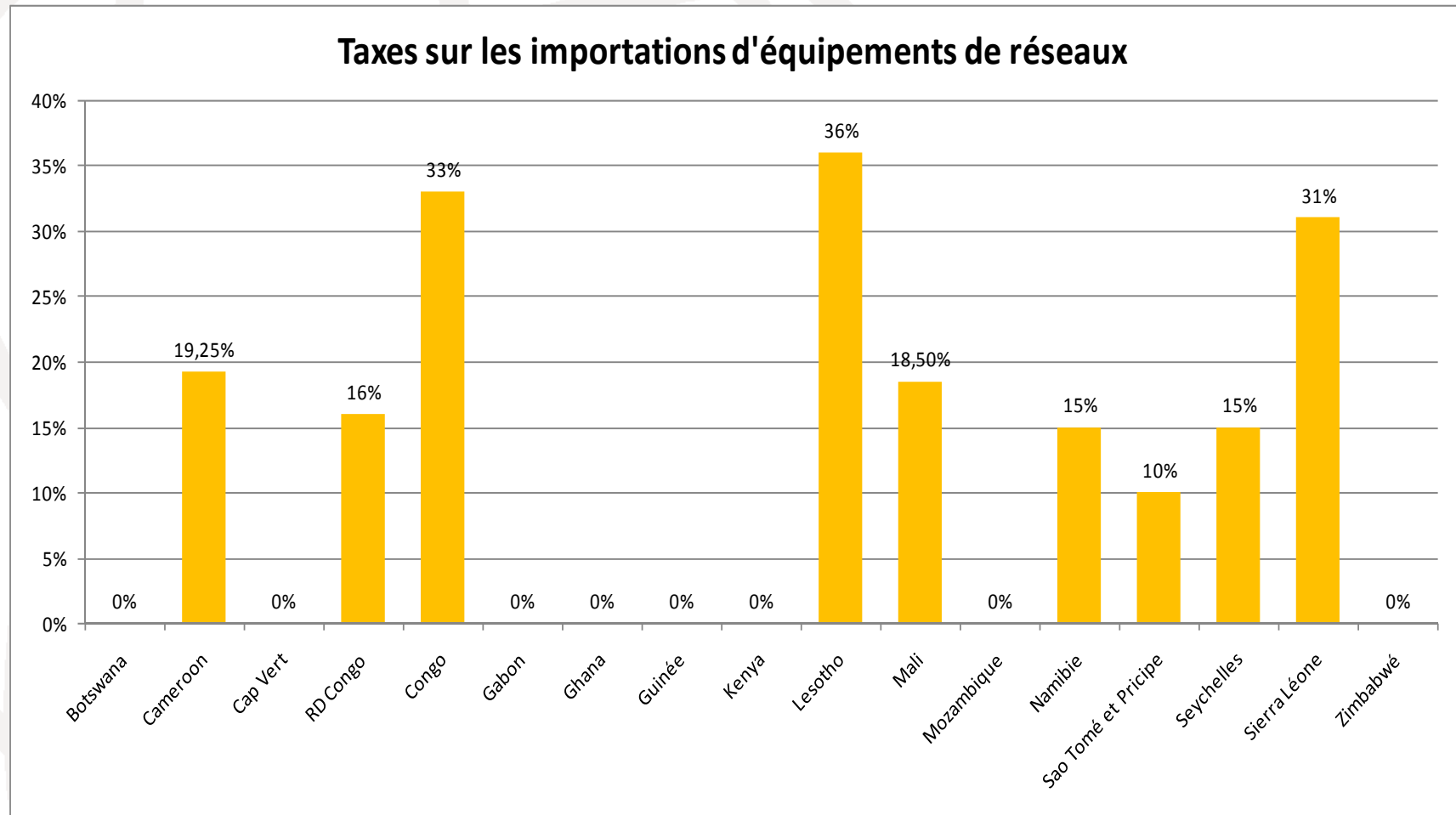
- Sur 29 pays ayant répondu à la question, 09 appliquent la TVA sur les droits et redevances.



## 2-Etat des lieux de la fiscalité du secteur des télécommunications dans quelques pays africains

### ➤ Taxes sur les importations d'équipements de réseaux

- 09 pays sur 17 appliquent des droits sur les importations d'équipements destinés à la construction des réseaux.



## 2-Etat des lieux de la fiscalité du secteur des télécommunications dans quelques pays africains

- **Taxe sur les équipements en dehors des droits de douanes et de la TVA : 6 Pays sur 26 sont concernés, comme le montre le tableau ci-dessous:**

Pays	Taxe
Benin	<input type="radio"/> No
Botswana	<input type="radio"/> No
Burkina Faso	<input type="radio"/> No
Burundi	<input type="radio"/> No
Cameroon	<input type="radio"/> Yes <sup>1</sup>
Cape Verde	<input type="radio"/> Yes
Congo (Dem. Rep.)	<input type="radio"/> Yes
Congo (Rep.)	<input type="radio"/> No
Ethiopia	<input type="radio"/> Yes
Gambia	<input type="radio"/> No <sup>1</sup>
Ghana	<input type="radio"/> No
Guinea	<input type="radio"/> Yes
Lesotho	<input type="radio"/> No
Malawi	<input type="radio"/> Yes
Mali	<input type="radio"/> No <sup>1</sup>
Mozambique	<input type="radio"/> No
Namibia	<input type="radio"/> No <sup>2</sup>
Niger	<input type="radio"/> No
Rwanda	<input type="radio"/> No
S. Tomé & Príncipe	<input type="radio"/> No
Senegal	<input type="radio"/> No <sup>2</sup>
Seychelles	<input type="radio"/> No
Sierra Leone	<input type="radio"/> No
Togo	<input type="radio"/> No
Uganda	<input type="radio"/> No <sup>1</sup>
Zimbabwe	<input type="radio"/> No

## 2-Etat des lieux de la fiscalité du secteur des télécommunications dans quelques pays africains

- analyse comparée de la pression fiscale du secteur des télécommunications dans quelques pays africains

PAYS	CONTRIBUTIONS DIVERSES A LA CHARGE DES ENTREPRISES DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS (opérateurs de téléphonie fixe, mobile, ISP, FAI, vendeurs d'équipements et équipements terminaux...)				Impôt sur la consommation des services de télécommunications (téléphonie, Internet, SMS...)			Droits et taxes à l'importation des équipements terminaux		
	Sur le bénéfice de l'entreprise	Sur le chiffre d'affaires hors taxe			TVA et assimilée	Droit d'accise et assimilé	Taxe sur le trafic International entrant <sup>(2)</sup>	TVA et assimilé	Droits de douanes	Autres droits
	Impôt sur les sociétés et assimilés	Fonds de service universel et assimilé	Redevance gestion et assimilée	Autre redevance						
CAMEROUN	33%	3%	1,5%	-	19,25%	-	-	17%	10%	-
SENEGAL	30%	3%	-	-	18%	5%	75,45FCFA/minute	0	0	-
RDC	40%	2%	-	5%	18%	10%	0,05dollar US/mn	13%	23%	-
BURKINA FASO	45%	2% <sup>(1)</sup>	1%	0,5%	18%	0%	(20FCFA /minute)	0%	0%	-
REPUBLIQUE DU CONGO	38%	-	3% à 6%	-	18%	10%	10 centimes£ /mn	18%	30%	-
COTE D'IVOIRE	35%	2%	-	-	18%	-	-	-	35%	2,5%
KENYA	30%	0,5%	-	-	18%	10%	-	-	0%	0%
TOGO	33%	3%			18%	-	-	20%	18%	2,5%
GABON	35%	1% <sup>(1)</sup>	-	2%	18%	18%	72 FCFA/mn	10%	18%	-
TCHAD	40%	-	-	-	18%	10FCFA/jour	-	30%	18%	-

## **2-ETAT des lieux de la FISCALITE au secteur des télécommunications dans quelques pays africains**

- Place de la fiscalité dans la structure de coûts des opérateurs de télécommunications
  - D'une manière générale une analyse de la structure des coûts des opérateurs dans chaque pays est nécessaire pour mieux apprécier le niveau de la pression fiscale.
  - Le niveau de la pression fiscale dans ces pays reste plus faible comparé à celui des pays développés.
  - La question est de savoir comment affecter une part de ces ressources pour le développement du large bande, condition nécessaire pour la mise en place de l'économie numérique.

### **3-Rôle de la fiscalité dans le développement du large bande, socle de l'économie numérique**

- Dans la plupart de pays développés, avant l'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence, l'Etat avait procédé à un aménagement numérique du territoire. Le développement des infrastructures de télécommunications s'est ainsi fait dans la plupart des cas, dans le cadre des missions d'intérêt général et financé par le budget de l'Etat
- Dans la plupart des pays de la Région Afrique, à l'ouverture du marché à la concurrence à la fin des années 90, l'infrastructure est encore très insuffisamment développée.
- Les cahiers des charges des opérateurs ayant obtenus des licences, pour offrir des services de téléphonie et qui sont pour la plupart filiales des multinationales, les autorisent à établir des réseaux dans des localités où la population est supérieure à un certain seuil, pour garantir la rentabilité de leurs activités.

### **3-Rôle de la fiscalité dans le développement du large bande, socle de l'économie numérique**

- Pour financer le développement des infrastructures dans des zones peu rentables, beaucoup de pays ont institué un fonds de service universel dont le financement relève du domaine de la parafiscalité, prélevé sur les opérateurs de télécommunications.

### **3-Rôle de la fiscalité dans le développement du large bande, socle de l'économie numérique**

- Le secteur des télécommunications contribue de façon croissante à la fiscalité dans nos pays.
- Mais très peu de ressources sont réaffectées au développement de l'infrastructure large.
- Laisser le développement des infrastructures, notamment large bande aux mains des entreprises privées, risque d'entraîner un développement très inégal de celle-ci sur l'étendue du territoire national.
- Dans la perspective du développement de l'économie numérique, les Etats doivent prendre en main et coordonner le développement de leurs infrastructures large bande, socle de cette économie numérique, en affectant une part plus importante des prélèvements fiscaux sur le secteur de télécommunications, au développement de cette infrastructure large Bande.



## 4-Problématique de fiscalité dans l'économie numérique

- L'économie numérique elle-même pose de nombreux défis en matière de fiscalité, notamment en ce qui concerne l'érosion de la base d'imposition et le transfert du bénéfice.
- Le développement de l'économie numérique peut créer un véritable manque à gagner pour les Etats, en matière fiscale, et engendrer une rétraction de la matière imposable, au fur et à mesure que le numérique s'étend aux autres secteurs de l'économie nationale.
- Le droit fiscal international attribue le pouvoir d'imposer les bénéfices à l'Etat dans lequel l'entreprise a son siège social, plutôt qu'à celui dans lequel elle exerce son activité. Ce principe permet de prévenir les situations de double imposition, des bénéfices.
- L'économie numérique qui repose largement sur la valorisation d'actifs immatériels, présente des failles dans les dispositifs du droit fiscal international actuel, ouvrant la voie à des pratiques frauduleuses de « double non imposition » telles que le « double irlandais » de Google.

## 4-Problématique de fiscalité dans l'économie numérique

- A l'occasion de la réunion des ministres des finances des pays du G20 à Cairns, fin septembre 2014, l'OCDE a publié ses premières recommandations pour une approche coordonnée de la lutte contre l'évasion fiscale par des entreprises multinationales <sup>2</sup>.
- Ces recommandations s'inscrivent dans le cadre du projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfice (« BEPS » pour *Base erosion ant profit shifting*), qui cherche à déterminer si les règles actuelles permettent un découplage entre le lieu où les bénéfices imposables sont déclarés à des fins fiscales et le lieu de l'activité qui génère effectivement ces bénéfices et, si oui, ce qui peut être fait pour y remédier.
- Dans les stratégie de mise en œuvre de l'économie numérique que certains pays mettent en place aujourd'hui, le volet fiscalité doit être mis en relief.

## 4-Problématique de fiscalité dans l'économie numérique

- Le risque est le suivant: au fur et à mesure que le numérique s'étendra à toute l'économie, les marges des différents secteurs risquent de se délocaliser à l'étranger, et disparaître des Etats, privant ainsi les pays des recettes fiscales potentielles liées à la productivité de cette économie. Or la fiscalité est un instrument important de la souveraineté d'un Etat.
- Les Régulateurs des pays africains doivent être vigilant dans l'analyse du poste « charges externes » des entreprises multinationales, afin de s'assurer que l'externalisation n'est pas un moyen pour ces opérateurs de rapatrier leurs chiffres d'affaires, et ainsi de réduire la matière imposable.

## 4-Problématique de fiscalité dans l'économie numérique

- Les pays doivent suivre de près la manière dont cette question est traitée par l'OCDE et le G20, et s'en inspirer.
- Le groupe Régional Afrique de la Commission d'Etudes 3 de l'UIT-T devrait inscrire cette question plus large de la fiscalité de l'économie numérique dans son agenda, chercher et mettre à la disposition de ses membres qui conçoivent des stratégies de développement de l'économie numérique, l'information utile sur la fiscalité de l'économie numérique.

**FIN**



## Documents utiles

- Rapport du Ministre français de l'économie sur la mission d'expertise sur l'économie numérique en France; janvier 2013;
- Rapport 2014 du projet OCDE/G20 : Relever les défis fiscaux posés par l'économie numérique.